

Comment ça marche ?

Administratif Premium

Enregistrement du dossier en agence :

Ta conseillère en agence se charge de toutes les formalités administratives. En général, l'enregistrement de ton dossier se fait le jour de ton heure d'évaluation et de la signature du contrat. (Prévois une heure de temps, avec un de tes parents si tu es mineur).

C'est facile ! Tu n'as qu'à venir avec la liste de tous les documents demandés, et vous ferez l'inscription ensemble à l'agence.

Un mandat est signé entre l'auto-école et vous afin de pouvoir réaliser ces démarches.

Voici la liste des documents à fournir pour une inscription :

- 2 photos d'identité (E-Photo obligatoires / format ANTS)
- Ta carte d'identité recto/verso + celle de tes parents si tu es mineur – en couleur
- Ton attestation de recensement (si + 16 ans) ou JDC (si + 18ans)
- L'ASSR 1 ou 2 (pour ceux qui sont nés après le 1er janvier 1988)
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (pas d'échéancier ni d'attestation de contrat)
- 1 **attestation d'hébergement** si le justificatif n'est pas à ton nom + carte d'identité de l'hébergeant + livret de famille pour les parents non mariés
- Tes autres permis si existants (AM, 125, ...) – en couleur
- 1 adresse mail (non utilisée sur le site ANTS) et numéro de portable

Demande de permis définitif :

Une fois ton permis réussi, ta conseillère en agence s'occupe des démarches administratives afin que tu reçoives ton permis de conduire définitif directement chez toi.

Il faudra lui fournir les documents nécessaires à ton enregistrement, qui seront notés sur ta convocation à l'examen pratique.